

Fonds porcin : la charcuterie-salaison ne pourra pas être seule à collecter les cotisations

Face à la détresse économique de nombreux éleveurs porcins français, la FICT a dès le départ évoqué le principe de création d'un fonds structurel afin de travailler à la compétitivité de la filière et d'apporter des solutions de reconversion aux éleveurs qui le nécessitent. Néanmoins, elle a accepté, le principe d'une initiative d'urgence.

Dès l'origine du projet, des craintes légitimes ont été soulevées par les maillons de la filière : compatibilité avec le droit de la concurrence européen, renchérissement des viandes françaises, non compétitivité sur les marchés, caractère volontaire et provisoire du fonds, complexité du système de pied de facture.

Force est de constater que les acteurs de la filière prévus pour être collecteurs ou redevables du fonds se retirent progressivement du projet.

En dépit de ces désistements, la FICT a continué à échanger sur la mise en place d'un fonds de soutien temporaire.

Aujourd'hui, il est évident que l'industrie de la charcuterie-salaison ne peut à elle seule collecter les sommes nécessaires à la mise en place du fonds. Au-delà de la complexité de l'outil de collecte, le risque de décrochage des prix à la consommation des charcuteries françaises, gonflés par la contribution au fonds est trop grand. Rappelons que les charcuteries étrangères avec déjà 12% de parts de marché en France n'en seraient que confortées. Ces mesures censées résoudre un problème au niveau d'un maillon de la filière (élevage) pourraient déséquilibrer et affaiblir les autres (les industries de l'abattage et de la transformation) ce qui se traduirait au final de façon négative pour le secteur de l'élevage.

Nous devons inviter nos partenaires de la filière porcine française à réfléchir au principe de solidarité des acteurs tout en préservant la compétitivité de la chaîne de valeur.

A un moment où l'Observatoire des prix et des marges vient de confirmer dans son 5^{ème} rapport que le rayon charcuteries est le plus rentable des rayons alimentaires avec une marge nette avant impôt de 12 cts/kg pour l'industrie charcutière contre 82 cts/kg pour la grande distribution, il y a certainement lieu de s'interroger si le principe d'une cotisation interprofessionnelle est le plus adapté.

Il est temps d'aller au-delà des aspects conjoncturels et d'envisager des solutions pérennes individuellement et collectivement en se fixant des axes stratégiques ambitieux et en conduisant des réformes structurelles dans un contexte de concurrence européenne et mondiale.

Le secteur de la Charcuterie-Salaison est prêt à y travailler et à faire preuve de solidarité, comme il le prouve en poursuivant la collecte de la contribution relative à la gestion de l'équarrissage qui finance les ¾ des coûts du système.

A propos de la FICT

Créée en 1924, la FICT (Fédération Française des industriels Charcutiers Traiteurs et Transformateurs de Viande) représente 295 établissements qui emploient 37 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires de 6,7 milliards d'euros pour une production de 1,2 million de tonnes. Elle est la porte-parole des industries charcutières françaises.

Service de Presse : VFC Relations Publics

Sophie Ionascu – Tél : 01 47 57 85 62 – e-mail : sionascu@vfcrp.fr